

QUÉBEC

MRC DE BELLECHASSE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

ASSERMENTATION

Le président d'élection et directeur général Denis Labbé procède à l'assermentation des candidat(e)s élu(e)s suivant(e)s :

- M. Dominic Roy au poste de maire
- M. Carl Robichaud au poste de conseiller district n° 1
- M. Martin Lacasse au poste de conseiller district n° 2
- M^{me} Lynda Carrier au poste de conseillère district n° 3
- M. François Audet au poste de conseiller district n° 4
- M. Ghislain Bélanger au poste de conseiller district n° 5
- M. Vincent Fortier au poste de conseiller district n° 6

Séance
ordinaire
novembre
2013

Séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse, MRC de Bellechasse, tenue le 11 novembre 2013 au lieu ordinaire des séances du conseil, à 20 h, à laquelle séance sont présents :

- M. Dominic Roy, maire
- M. Carl Robichaud, conseiller
- M. Martin Lacasse, conseiller
- M^{me} Lynda Carrier, conseillère
- M. François Audet, conseiller
- M. Ghislain Bélanger, conseiller
- M. Vincent Fortier, conseiller

Tous membres du conseil et formant quorum.

Est également présent M. Denis Labbé, directeur général et M. Nicolas St-Gelais directeur général adjoint.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Dominic Roy déclare la séance ouverte et adresse un mot de bienvenue à toutes les personnes présentes.

131101

PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 30 septembre 2013 est adopté tel que rédigé.
Adopté

131102

COMPTES

Il est proposé par Martin Lacasse

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Le rapport des dépenses autorisées et payées de 436 417,71 \$ et celui des revenus de 6 860,15 \$ pour le mois de septembre 2013 sont approuvés tels que présentés.

Adopté

PÉRIODE DE QUESTIONS

131103

MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par Ghislain Bélanger

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT :

1. Le conseil nomme le conseiller Martin Lacasse pour agir à titre de maire suppléant.

Adopté

131104

CAISSE DES SEIGNEURIES DE BELLECHASSE SIGNATAIRE

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de modifier l'une des personnes autorisées à signer les effets bancaires à la Caisse des Seigneuries de Bellechasse suite à la dernière élection ;

Il est proposé par Vincent Fortier

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT :

1. Le conseil modifie la résolution n° 940106 modifiée par la résolution n° 971108 et par la résolution n° 091103 en remplaçant le maire Martin Lapierre par le maire Dominic Roy.

Adopté

131105

CONSEIL D'ADMINISTRATION CHAROLAIS CHAMPÊTRE (G.L.S.C.B.) INC.

Il est proposé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT :

1. Le conseil désigne les conseillers Ghislain Bélanger et Vincent Fortier, représentants du conseil municipal au conseil d'administration du Charolais Champêtre (G.L.S.C.B.) inc..

Adopté

131106

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME NOMINATIONS

Il est proposé par Ghislain Bélanger

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT :

1. Le conseiller Carl Robichaud est nommé membre du comité consultatif d'urbanisme au siège n° 1.

2. Le conseiller François Audet est nommé membre du comité consultatif d'urbanisme au siège n° 2.

Adopté

131107

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION
NOMINATIONS

CONSIDÉRANT que les mandats des anciens conseillers Richard Turgeon et Réjean Lemieux sont échus ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a nommé un représentant du milieu soit M. Charles-Eugène Blanchet, demeurant au 2785, avenue Royale ;

Il est proposé par Martin Lacasse

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT :

1. Le conseil nomme les conseillers Carl Robichaud et Vincent Fortier à titre de représentants municipaux au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation.

2. Le conseil désire nommer M. Maurice Bilodeau, demeurant au 8, rue Marie-Aline à Saint-Charles-de-Bellechasse, à titre de représentant du milieu au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation (OMH).

Adopté

131108

COMMISSION CONSULTATIVE RELATIVE AUX ÉLEVAGES
PORCINS
NOMINATIONS

Il est proposé par Martin Lacasse

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT :

1. La commission consultative relative aux élevages porcins sera formée du maire Dominic Roy, des conseillers François Audet et Vincent Fortier.

Adopté

131109

BIBLIOTHÈQUE JACQUES-LABRIE
REPRÉSENTANT

Il est proposé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT :

1. Le conseiller Ghislain Bélanger est nommé représentant auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques (CRSBP) de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches.

Adopté

131110

COMITÉ SANTÉ ET SÉCURITÉ INCENDIE
NOMINATIONS

Il est proposé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT :

1. Le comité de santé et sécurité incendie sera formé du maire Dominic Roy, du directeur général Denis Labbé, du directeur du service incendie Raynald Labrie et de l'officier du service incendie Claude Labrie.

Adopté

131111

COMITÉS NOMINATIONS

Il est proposé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. La conseillère Lynda Carrier et le conseiller Martin Lacasse sont nommés à titre de représentants du conseil auprès du comité de la politique familiale et des aînés.

2. La conseillère Lynda Carrier et le conseiller Martin Lacasse sont nommés représentants du conseil auprès du comité Les Amis du parc riverain de la Boyer.

3. La conseillère Lynda Carrier est nommée représentante du conseil auprès du Centre-femme de Bellechasse.

4. Le conseiller Martin Lacasse est nommé représentant de la municipalité à l'Unité des Plaines de Bellechasse.

5. Le maire Dominic Roy est nommé représentant auprès du comité Vision-sécurité 279.

Adopté

131112

CORPORATION D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DU MASSIF DU SUD – NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT

Il est proposé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Le conseiller Vincent Fortier est désigné représentant de la municipalité auprès de la Corporation d'aménagement et de développement du Massif du Sud.

Adopté

131113

TÉLÉ-SURVEILLANCE SANTÉ CHAUDIÈRE-APPALACHES NOMINATION

Il est proposé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Le conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse désigne le conseiller Ghislain Bélanger pour représenter la communauté de Saint-Charles-de-Bellechasse à l'assemblée des membres de la Corporation sans but lucratif Télé-Surveillance santé Chaudière-Appalaches.

Adopté

131114

SOCIÉTÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DE LA COLLECTIVITÉ BELLECHASSE-ETCHEMIN (SADC)

Il est proposé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Le conseil désigne la conseillère Lynda Carrier à titre de représentante de la municipalité auprès de la Société d'aide au développement de la collectivité Bellechasse-Etchemins (SADC).
Adopté

131115

CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE BELLECHASSE
REPRÉSENTANTS

Il est proposé par Vincent Fortier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil désigne le maire suppléant Martin Lacasse pour agir à titre de représentant de la municipalité lorsque le maire Dominic Roy sera dans l'incapacité de représenter la municipalité au Conseil des maires de la MRC de Bellechasse.
Adopté

RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ
POUR 2012 CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 955
DU CODE MUNICIPAL

Le maire fait un rapport sur la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2012 concernant les principales réalisations de 2013 de même que les orientations pour 2014. Il aborde également le programme triennal d'immobilisations et la rémunération des élus.

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES EN VERTU
DE LA LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES
MUNICIPALITÉS, ARTICLE 537 ET SUIVANTS

Les membres du conseil ci-dessous mentionnés déposent leur déclaration d'intérêts pécuniaires :

Dominic Roy maire
Carl Robichaud, conseiller
Martin Lacasse, conseiller
Lynda Carrier, conseillère
François Audet, conseiller
Ghislain Bélanger, conseiller
Vincent Fortier, conseiller

131116

APPEL D'OFFRES ASPHALTE
PROGRAMME TECQ

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à un appel d'offres pour la fourniture d'asphalte à être installé principalement sur l'avenue Royale ;

CONSIDÉRANT le prix soumis, en date du 8 novembre 2013, par Les Entreprises Lévisiennes inc. au montant de 85 644,88 \$, taxes incluses ;

Il est proposé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil accorde le contrat pour la fourniture d'asphalte à Les Entreprises Lévisiennes inc. au montant de 85 644,88 \$, taxes incluses, la soumission étant conforme.
Adopté

131117

CUEILLETTE SUPPLÉMENTAIRE BAC VERT ÉTÉ 2014

Il est proposé par Ghislain Bélanger

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Le conseil maintient le même nombre de semaines que l'année précédente c'est-à-dire 7 semaines soit pour la période débutant la semaine du 8 juin 2014.

2. La MRC de Bellechasse est informée de la cueillette supplémentaire pour 2014.

Adopté

AVIS DE MOTION

Je, Vincent Fortier, conseiller, donne avis de motion, par les présentes qu'un règlement de taxation et de tarification municipale sera déposé à une séance ultérieure du conseil pour adoption.

Instructions sont, par les présentes, données de préparer ou de faire préparer les procédures requises.

Vincent Fortier, conseiller

AVIS DE MOTION

Je, François Audet, conseiller, donne avis de motion, par les présentes, que le règlement 94-025 «Règlement de tarification pour les services d'aqueduc, d'égout et autres matières connexes à l'administration des réseaux municipaux d'aqueduc, d'égout et d'assainissement» et ses amendements sera modifié et déposé à une séance ultérieure du conseil pour adoption.

Instructions sont, par les présentes, données de préparer ou de faire préparer les procédures requises.

François Audet, conseiller

131118

PAVAGE 2013
LES ENTREPRISES LÉVISIENNES INC.

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à une demande de soumissions publiques pour la réalisation des travaux de pavage 2013 ;

Il est proposé par Martin Lacasse

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Le conseil autorise le paiement de la facture de Les Entreprises Lévisiennes inc. au montant 118 429,86 \$ après avoir effectué une retenue de 21 981,10 \$ pour couvrir les travaux réalisés à ce jour en 2013 à titre de garantie pour les travaux.

2. Cette garantie monétaire pourrait être remplacée par une police d'assurance couvrant le montant de la retenue.

Adopté

131119

AVENUE SOPHIE
TRAVAUX PROGRAMME TECQ

CONSIDÉRANT que des travaux de drainage sont planifiés pour diminuer les infiltrations d'eau de surface dans le réseau d'égout sanitaire ;

CONSIDÉRANT que lors de l'exécution des travaux le service des Travaux publics et l'ingénieur de la municipalité ont convenu de modifier les travaux projetés ;

Il est proposé par Ghislain Bélanger

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT :

1. Le conseil autorise les travaux de drainage dans la ligne des lots 2 821 162 et 2 821 163 ainsi que sur le lot 2 821 164.

2. Le conseil mandate le service d'arpentage de la MRC de Bellechasse pour l'établissement de la servitude en faveur de la municipalité pour l'entretien des tuyaux qui seront installés.

3. Le conseil mandate M^e Nathalie Leblond, notaire, pour la préparation de la servitude.

4. Le conseil autorise le maire et le directeur général à signer la servitude à intervenir entre les parties et faire tout ce qui est nécessaire pour donner plein et entier effet à la présente résolution.

Adopté

131120

MEMBRES DU CONSEIL SORTANT

CONSIDÉRANT que certains membres du conseil ont quitté leur fonction ;

Il est proposé unanimement

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT :

1. Le conseil désire adresser ses plus sincères remerciements aux membres du conseil sortant pour tout le travail accompli dans le cadre de leur fonction :

M. Richard Turgeon, conseiller au district n^o 5 depuis novembre 2009 ;

M. Réjean Lemieux, conseiller au district n^o 6 depuis novembre 2001 ;

M. Martin Lapierre, conseiller au district n^o 2 de novembre 1997 à novembre 2009 et maire de novembre 2009 à novembre 2013.

Adopté

131121

GÉOTHERMIE
ENTENTE FABRIQUE DE SAINT-CHARLES

Il est proposé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT :

1. Le conseil autorise le versement d'un montant de 9 100 \$ en capital et un montant de 1 281,39 \$ en intérêt pour le financement de la géothermie.

Adopté

131122

POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

ATTENDU que la municipalité a adopté une politique de reconnaissance envers ses employés ;

ATTENDU que six employés ont cumulé 25, 35 et 40 ans de services ;

Il est proposé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil désire féliciter et remercier les personnes suivantes pour leur travail, leur dévouement et leur contribution à l'essor de la municipalité :

Jocelyn Fillion	pompier volontaire	25 ans
Denis Labbé	directeur général	35 ans
René Labrie	pompier volontaire	35 ans
Donald Ruel	pompier volontaire	35 ans
Gilles Labrie	pompier volontaire	40 ans
Raynald Labrie	pompier volontaire et directeur incendie	40 ans

Adopté

131123

MISE AUX NORMES EAU POTABLE

Il est proposé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil autorise le paiement du décompte progressif n° 17 à Allen Entrepreneur général inc. tel que recommandé par BPR Infrastructure inc. au montant de 6 204,50 \$.

Adopté

DÉPÔT DU RAPPORT COMPARATIF

Conformément aux dispositions de l'article 176.4 du Code municipal du Québec, le directeur général dépose le second rapport comparatif des revenus et des dépenses pour l'année 2013.

131124

ASSURANCES COLLECTIVES

ATTENDU que conformément à l'article 29.9.1 de la Loi sur les citées et villes et 14.7.1 du Code municipal, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé au mois de juillet 2013 un appel d'offres public pour les employés d'un regroupement de municipalités Québec / Beauce/ Portneuf / Mauricie / Laurentides ;

ATTENDU qu'au jour où la présente résolution est soumise aux membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse, les soumissions reçues d'assureurs ont fait l'objet d'une analyse par le consultant Groupe Mallette, laquelle fut ensuite présentée au comité de gestion formé de représentants du regroupement ;

ATTENDU que le conseil d'administration de l'UMQ a conformément à la loi, suivi la recommandation du comité ;

ATTENDU que lors de sa réunion du 20 septembre 2013, le conseil d'administration de l'UMQ a effectivement octroyé le contrat regroupé à SSQ Groupe financier, conformément au cahier des charges et à la soumission déposée pour des services d'assurances collectives pour les employés des municipalités du regroupement ;

ATTENDU que le consultant de l'UMQ communiquera avec la personne représentant chaque municipalité du regroupement à la mi-octobre afin de l'informer de la valeur du contrat octroyé pour la municipalité et des taux personnalisés, notamment pour la préparation des budgets ;

ATTENDU qu'en vertu de la loi, la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse est réputée s'être jointe au regroupement et au contrat ;

Il est proposé par Ghislain Bélanger

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT :

1. Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si révisé au long.

2. La municipalité confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour requérir des services d'assurances collectives pour ses employés et au contrat qui a été octroyé à SSQ Groupe financier à la suite d'un appel d'offres.

3. Le contrat octroyé est d'une durée maximale de cinq (5) ans à compter du 1^{er} janvier 2014.

4. La municipalité s'engage à fournir à l'UMQ ou au consultant Mallette actuaire, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'exécution du contrat.

5. La municipalité s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat a été adjudiqué par l'UMQ.

Adopté

ASSAINISSEMENT

Le directeur général dépose le bilan annuel de performance 2012 de l'usine de traitement des eaux usées de la municipalité. Il est constaté une note de 90 % pour l'exécution du programme de suivi et une note de 100 % pour le respect des exigences de rejet.

131125

SUBVENTIONS

Il est proposé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT :

1. Le conseil autorise le versement d'une subvention de 150 \$ à la Fabrique de Saint-Charles pour la publication du feuillet paroissial.

2. Le conseil autorise le versement d'une subvention de 150 \$ à Opération Nez rouge pour la tenue de ses activités.

3. Le conseil autorise le versement d'une subvention de 3 000 \$ au journal Au fil de la Boyer comme prévu au budget.

Adopté

131126

REDEVANCES EXPLOITATION DE CARRIÈRES ET SABLÈRES

Il est proposé par Carl Robichaud

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT :

1. Le conseil autorise l'affectation des revenus reportés de carrières et sablières au montant de 9 421,59 \$, considérant que des travaux ont été effectués.
Adopté

131127

**FORMATION OBLIGATOIRE
ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE**

ATTENDU qu'en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale une formation des membres du conseil est obligatoire ;

Il est proposé par François Audet

1. Le conseil autorise le paiement des frais d'inscription de 215 \$, plus taxes, par personne et autorise le remboursement des frais encourus sur présentation des pièces justificatives au directeur général.
Adopté

RÔLE D'ÉVALUATION

Le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) nous informe que pour l'exercice financier 2014 la proportion médiane qui était de 88 % sera de 83 % et le facteur comparatif qui était de 1.14 sera de 1.20. Cela représente une augmentation de la valeur de 5 % des propriétés et pourrait avoir un impact sur les quoteparts de la MRC de Bellechasse, la Sureté du Québec et la taxation scolaire.

131128

RÈGLEMENT 13-256
Règlement modifiant le règlement
05-160 «Plan d'urbanisme»

Il est proposé par Ghislain Bélanger

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil adopte le second projet de règlement portant le titre de «Règlement modifiant le règlement 05-160 «Plan d'urbanisme»» et portant le numéro 13-256.
Adopté

RÈGLEMENT
13-256

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 13-256
Règlement modifiant le règlement
05-160 «Plan d'urbanisme»

LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

1. Le présent règlement porte le titre de «Règlement modifiant le règlement n° 05-160 «Plan d'urbanisme»».
2. Le plan des grandes affectations du plan d'urbanisme est modifié par l'agrandissement de l'affectation «habitation moyenne densité» située à l'ouest de l'avenue Boyer vers le sud-est (voir plan en annexe).
3. Le plan des grandes affectations du plan d'urbanisme est modifié par l'agrandissement de l'affectation «industriel» située à l'est de l'avenue Boyer vers le sud-est (voir plan en annexe).

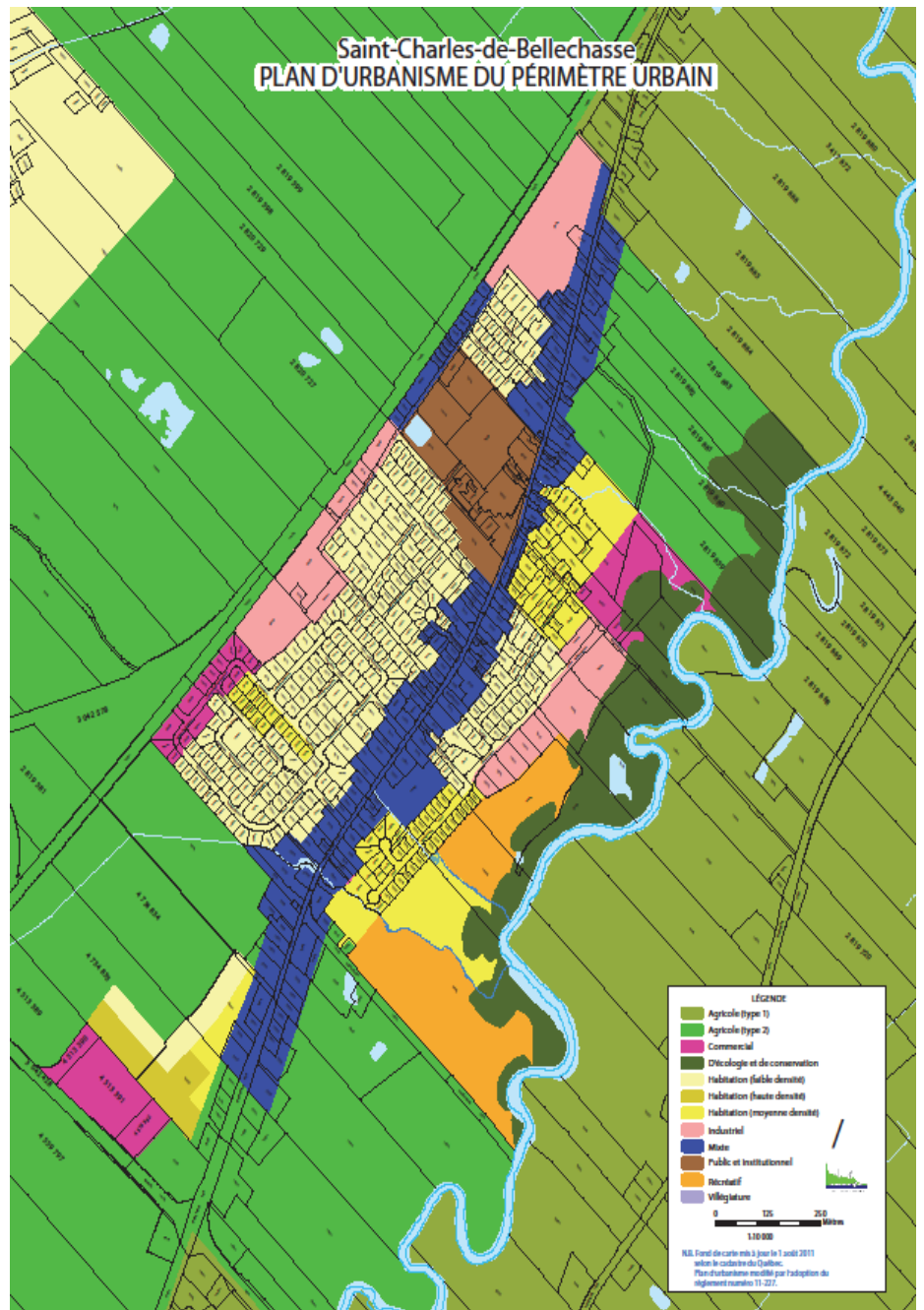
4. Le deuxième alinéa de l'article 3.1 relativement à la localisation de

l'affectation «habitation» est modifié par le remplacement de l'alinéa par le suivant :

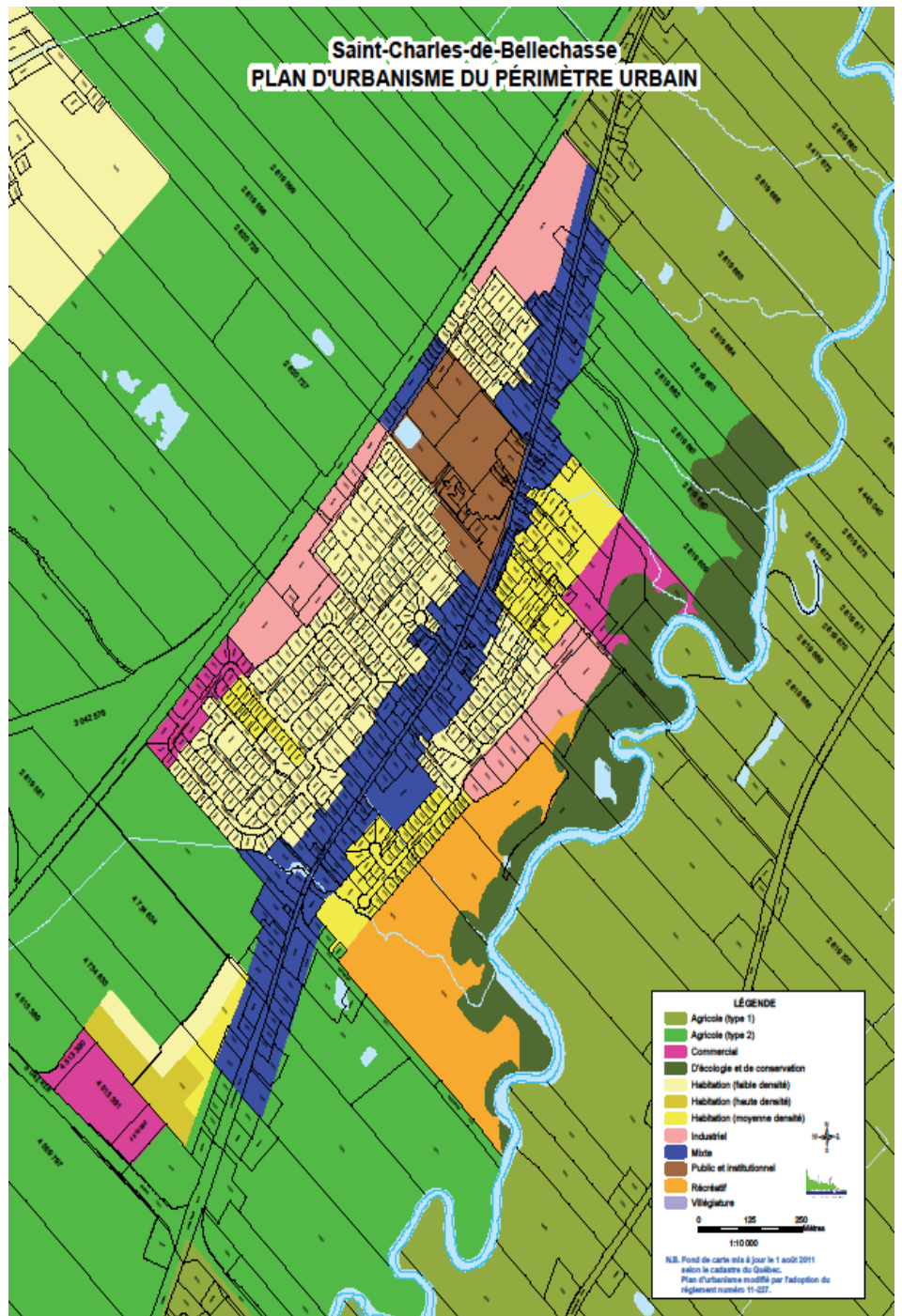
«La municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse confère l'affectation habitation à dix (10) espaces à l'intérieur du périmètre urbain ainsi que deux (2) au Lac Saint-Charles»

5. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

EXTRAIT DU PLAN DES GRANDES AFFECTATIONS MODIFIÉ



EXTRAIT DU PLAN DES GRANDES AFFECTATIONS ACTUEL



131129

**CHAROLAIS CHAMPÊTRE (G.L.S.C.B.) INC.
MANDAT RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON**

CONSIDÉRANT que le conseil désire connaître l'état de la situation de l'aréna ;

Il est proposé par Carl Robichaud

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil mandate Raymond Chabot Grant Thornton pour qu'il pose un diagnostic sur la situation financière du Charolais Champêtre (G.L.S.C.B.) inc. (aréna) et qu'il formule des recommandations sur l'organisation et le fonctionnement de l'organisme qui est dans le périmètre comptable de la municipalité.

Adopté

FABRIQUE DE SAINT-CHARLES
GÉNÉRATRICE

M. Jean-Pierre Lamonde demande aux membres du conseil s'il y a possibilité d'utiliser les conduites souterraines entre la génératrice de la Résidence Charles-Couillard et l'hôtel de ville afin de faire passer un fil pour l'approvisionnement électrique de l'église et permettre d'utiliser la géothermie en cas de panne d'électricité.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Le directeur général signifie qu'il y a des crédits de disponibles pour toutes les résolutions autorisant une dépense contenue dans le présent procès-verbal.

131130

CLÔTURE

Il est proposé par Martin Lacasse

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. La présente séance est close à 21 h .
Adopté

Le directeur général

Le maire

Denis Labbé, B. urb.

Dominic Roy
